

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON SUR HUILLARD
Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14
siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

Extrait du registre des délibérations

RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2022

L'an Deux mil vingt deux, le 12 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, légalement convoqué le 5 Décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, à la Mairie de Chevillon-sur-Huillard.

Membres présents : Mmes BASCOP V. - BURGEVIN C.

MM. BIHOREAU P. - BLANCHE N. - LANCELOT G. -
MASSON C. - THIERRY A. - THILLOU D.

Absents excusés : M. LELIÈVRE G. (*ayant donné pouvoir à M. THIERRY A.*)
MM. CAUDE J. - DUMAS D.

Secrétaire de séance : Mme BURGEVIN C.

ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE CDG45 D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2023-2026 (D17)

En référence à la délibération D16-2019 du 30 Septembre 2019 relative à l'adhésion au Contrat d'Assurances Statutaires du CDG45 de 2020 à 2023,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement les articles 25 et 26,
- Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris en application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Le Président rappelle que le SMAEP a mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret afin de négocier un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, par application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Président présente

⇒ **les résultats obtenus par le Centre de gestion.**

Le contrat a été attribué à la compagnie SIACI SAINT HONORE (Courtier) et GMF Vie / La Sauvegarde (assureur)

Durée du contrat : 4 ans avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2023 en capitalisation

.../...

.../...

D17 suite

Tranche ferme : collectivités et établissement de moins de 31 agents CNRACL :

Catégories d'agents	Risques	Franchise
Agents affiliés à la CNRACL Nb d'agents :	Congé maladie ordinaire	Pour la maladie ordinaire seulement. Pas de franchise sur les autres risques
	Congé de longue maladie, longue durée	
	Congé de maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant	
Agents affiliés à la CNRACL Nb d'agents :	Décès	Franchise de 10 jours <input type="checkbox"/> 5,56%
	Accident de service et maladie contractée en service	Franchise de 15 jours <input type="checkbox"/> 5,15%
	Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire	Franchise de 30 jours <input type="checkbox"/> 4,57%
Agents affiliés à l'IRCANTEC Nb d'agents :	Congés de maladie ordinaire et reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique	Franchise de 15 jours <input type="checkbox"/> 1,14% pour la maladie ordinaire
	Congé de grave maladie	
	Accident du travail et maladie professionnelle	
	Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant	

⇒ la convention de gestion entre la collectivité et le CDG45 qui détaille, entre autres, les missions et le rôle de chacune des parties.

- que le Centre de Gestion réalise une mission facultative. Il assure l'interface entre la collectivité et l'assureur. Il est l'interlocuteur privilégié des adhérents des contrats et le tiers de confiance des parties en présence tout au long de la période contractuelle.
- que le Centre de Gestion réalise notamment les missions suivantes :

Souscription et suivi de l'exécution des contrats d'assurance :

- Réalisation d'un marché public de prestations de services assurances,
- Suivi de l'exécution du contrat notamment par le contrôle de la gestion dudit contrat, des statistiques et autres données techniques et juridiques,
- Mise en place de mesures de suivi et d'accompagnement,
- Étude et validation des aménagements postérieurs éventuels des contrats.

➤ Eléments statistiques :

- Vérification des dossiers statistiques,
- Suivi de l'évolution de la sinistralité,
- Diffusion d'informations statistiques relatives à la sinistralité,
- Mise en place d'alertes.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON SUR HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

ID : 045-200037612-20221212-D17_2022-DE

NOTABLE (S.M.A.E.P.)

VILLEMOUTIERS - VIMOREY

Berger
Levrault

.../...

D17 suite 1

➤ Relations avec les collectivités :

- Informations et échanges permanents avec les adhérents,
- Suivi administratif des adhésions et souscriptions,
- Assistance et conseils aux adhérents notamment sur l'utilisation de leur contrat,
- Médiation auprès de l'assureur,
- Organisation de journées de formation et d'information,
- Envoi de documents concernant les contrats.

- que cette mission facultative réalisée par le Centre de gestion sera financée par la Collectivité / l'Etablissement à hauteur de **0,07% de la base déclarée à l'assureur. Ce pourcentage sera figé sur toute la durée du contrat.**

Le rapport du Président étant entendu, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité :

- ⇒ **DÉCIDE** d'accepter la proposition faite par la compagnie SIACI / GMF Vie / La Sauvegarde,
- ⇒ **ACCEPTE** d'adhérer à la Convention de gestion d'assurance "risques statutaires" proposée par le Centre de gestion du Loiret,
- ⇒ **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget,
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur Président à signer tout document utile afférent à ce dossier, ainsi que ladite Convention.

Catégorie d'agents	Risques	Options
Agents affiliés à la CNRACL Nombre d'agents : 3	Congé maladie ordinaire Congé de longue maladie et de longue durée Congé de maternité (y compris les congés pathologiques), d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant. Décès Accident de service et maladie contractée en service. Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.	Pour la maladie ordinaire seulement . Pas de franchise sur les autres risques. Franchise de 15 jours ☒ 5.15 %

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON SUR HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

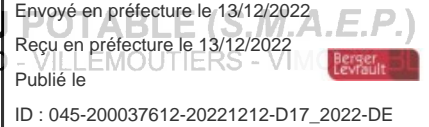
siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

ID : 045-200037612-20221212-D17_2022-DE



D17 suite 2

Agent affilié à l'IRCANTEC Nombre d'agents : 0	Congé maladie ordinaire et reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique. Congé de grave maladie. Congé de maternité (y compris les congés pathologiques), d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant. Accidents de travail et maladie professionnelle.	Franchise de 15 jours <input checked="" type="checkbox"/> 1.14 % pour la maladie ordinaire
---	---	---

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

Le Président



Christian BOURILLON